



## DOSSIER DE RÉINSCRIPTION 2026 - 2027

### Première et terminale Bac pro / Terminale CAP

Si vous décidez de ne pas vous réinscrire suite à un changement d'orientation, ayez l'obligeance de nous en informer par téléphone au 04 74 32 76 75 (demander Mme Ruiz ou Mme Coitou, CPE)

**Les élèves doivent apporter les documents ci-dessous selon le planning des réinscriptions suivants :**

LUNDI 22 JUIN 2026	
Classes	Heure
2MCC	8H30 A 9H00
1MCC	9H00 A 9H30
1CAP ECP	9H30 A 10H00
2MRC	10H00 A 11H00
1ASSP A	11H00 A 12H00
1CAP AEPE	13H00 A 14H00
1AGORA	14H00 A 15H00

LUNDI 29 JUIN 2026	
Classes	Heure
2ASSP	8H30 A 9H30
1ASSP B	9H30 A 10H
2MGATL	10H00 A 11H00
1CAP EPC	11H00 A 11H30
1MAC	11H30 A 12H00
1MCV	13H00 A 14H00
2MBBE	14H00 A 15H00
1ECP	15H00 A 16H00

Pièces obligatoires à rendre (placé les pièces dans l'ordre indiqué ci-dessous et cocher après vérification) :

- Fiche urgence médicale et photocopie des vaccinations
- Autorisation du droit à l'image
- Note information sur la laïcité
- Photocopie carte d'identité pour les **futurs terminale BAC PRO et CAP**
- Photocopie attestation de recensement **pour les futurs terminale BAC PRO et CAP**

Pièces facultatives à rendre si adhésion :

- Bulletin d'adhésion de maison des Lycéens : accompagné d'un chèque de 10 € à l'ordre de la MDL
- Bulletin d'adhésion de « l'Association Sportive » accompagné du chèque de 20 € ou 25 € à l'ordre de l'Association sportive
- Demande d'internat

Informations diverses à lire :

- Dossier de ré-inscription
- Transports scolaires
- Service hébergement demi-pension / internat
- Information PAI
- Information demande d'aménagements
- Coupon réponse

Le lycée professionnel Marcelle Pardé accueillera à nouveau votre enfant pour la rentrée prochaine dans une classe non débutante

## Rentrée des élèves :

**Mercredi 2 septembre à 8h : présence impérative toute la journée**

La matinée sera organisée sous la conduite du Professeur Principal.

L'établissement sera présenté. Le règlement intérieur (base des principes de la vie collective dans le lycée), sera explicité et commenté.

**Aucune absence ne sera acceptée.**

En cas de difficulté exceptionnelle, l'élève sera tenu de présenter un justificatif écrit de la part de sa famille et ne pourra intégrer sa classe qu'après entretien avec le chef d'établissement.

### Fournitures – livres – équipements

La liste des manuels scolaires et des fournitures spécifiques est à votre disposition sur le site du lycée à partir du 1<sup>er</sup> juillet (<http://marcelle-parde.elycee.rhonealpes.fr>)

Dès que la carte Pass Région sera activée, vous devrez effectuer les achats qui vous seront demandés pour la rentrée. Cette carte sera nécessaire pour entrer dans le lycée comme pour s'y restaurer.

Liste des fournitures demandées à chaque élève quelle que soit sa classe :

1 agenda – 1 cahier de brouillon – 1 paquet de copies simples et doubles grand format petits carreaux – 1 calculatrice graphique pour les élèves de Bac pro – stylo à encre ou à bille – crayon à papier et gomme blanche – rayons feutres ou couleurs – surligneurs – règle double décimètre – équerre – compas – petite agrafeuse – colle – rouleau de scotch – 1 paire de ciseaux à papier – 1 trousse – **1 tenue d'Education Physique et Sportive obligatoire.**

NB : une partie de ce matériel, acquis l'année dernière, n'a pas à être renouvelé.

### Sorties autorisées par les parents - assurance

- Les parents sont invités à se reporter au règlement intérieur (paragraphe 5).
- Une attestation d'assurance scolaire en responsabilité civile est demandée et devra être fournie dès la rentrée scolaire
- Sauf urgence constatée par le personnel infirmier, **les rendez-vous médicaux** (médecin, dentiste, etc...) **devront être pris en dehors des heures de cours** ; pour les internes, une autorisation de sortie particulière devra être sollicitée par la famille auprès de la CPE.

### Permanence de l'assistante sociale, de la psychologue de l'Éducation Nationale

Les jours et les heures seront communiqués.

## Internat

**En cas de demande d'internat, un dossier spécifique sera donné à la famille qui doit le compléter et le rendre au plus tard le jour de la rentrée.**

L'internat du lycée PARDÉ est exclusivement réservé aux filles. Les garçons qui souhaitent être interne peuvent éventuellement être hébergés dans les internats de garçons des lycées de Bourg en Bresse

## Sécurité

- **Incendie** : le lycée dispose de plusieurs détecteurs de fumées ainsi que des déclencheurs d'alarme répartis sur tout l'établissement. Plusieurs exercices sont programmés dans l'année. Tout déclenchement volontaire entraîne un conseil de discipline du ou des contrevenant(s).
- **Intrusion** : nous procédons chaque année à un exercice de confinement.
- **Contrôle d'accès** : chaque élève du lycée dispose d'une carte Pass'Région qui permet de rentrer dans l'établissement et de pouvoir se restaurer.
- **Vidéosurveillance** : 15 caméras sont installées à l'intérieur de notre établissement ou au niveau des entrées extérieures à des fins de sécurité des biens et des personnes notamment pour la lutte contre la violence entre élèves, les dégradations, les vols, ...



LYCEE DES MÉTIERS Marcelle PARDÉ

47 avenue Alsace lorraine – BP 303  
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

Téléphone : 04 74 32 76 75  
[Ce.0010021t@ac-lyon.fr](mailto:Ce.0010021t@ac-lyon.fr)

Adresse du site : <http://marcelle-parde.elycee.rhonealpes.fr/>

## Un peu d'histoire...

*En 1883, Jules FERRY, Président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et Vincent TRIQUET, maire de BOURG EN BRESSE, signent un traité au sujet de la fondation à BOURG d'un lycée de jeunes femmes, recevant des externes libres et surveillées (c'est-à-dire restant à l'étude le soir). La ville propose, pour installer le nouvel établissement, les locaux de l'ancienne gendarmerie, entre la route de LYON, le chemin de ronde (qui devient en 1887 le Boulevard Paul BERT) et l'étroite rue de la plume.*

*L'architecte Tony FERRET est recruté pour élaborer les plans d'un nouveau bâtiment.*

*Le 7 septembre 1888, le maire et l'Inspecteur d'Académie peuvent annoncer à la presse l'ouverture, pour le 1<sup>er</sup> octobre 1888, du lycée national de jeunes filles de BOURG. La première rentrée compte 79 élèves, toutes externes.*

*Les effectifs ne cessant d'augmenter, il faut construire un internat, ce qui est fait en 1896. En juillet 1903, le lycée de jeunes filles devient le lycée Edgar QUINET, en l'honneur du centenaire de la naissance du philosophe et écrivain.*

*Le bâtiment est réquisitionné pendant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale : il devient hôpital militaire. Ne pouvant plus accueillir d'internes, le lycée perd plus de 50 élèves.*

*Lors de la 2<sup>de</sup> guerre mondiale, le lycée redevient hôpital militaire mais l'internat peut rouvrir car peu de blessés y sont acheminés jusqu'en 1944, quand les allemands s'installent dans les locaux.*

*L'après-guerre comporte beaucoup de difficultés : vétusté des locaux, rationnement...*

*Cependant, les effectifs ne cessent de croître. En 1967, par exemple, il y a plus de 1200 élèves.*

*En 1970, le lycée déménage dans ses nouveaux locaux et le lycée professionnel est baptisé en 1971 Marcelle PARDÉ, prenant le nom de celle qui occupa les fonctions de directrice du lycée Edgar QUINET de 1932 à 1935 et qui fut résistante puis déportée à RAVENBRÜCK où elle mourra en janvier 1945.*

*Le lycée a été entièrement restructuré en 2002.*